



**PROJET DE QUARTIER  
LYON MENIVAL JEUNET  
SŒUR JANIN**

---

**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE LYON 5<sup>EME</sup>  
MENIVAL - JEUNET - SOEUR JANIN**

---

**PRIORITES POUR LA PROGRAMMATION 2012**

**Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 a été prolongé une deuxième fois pour une année supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2011. Un avenant doit être signé au troisième trimestre 2011 pour préciser les objectifs partagés jusqu'en 2014. Les trois quartiers prioritaires du 5<sup>ème</sup> arrondissement restent classés en catégorie 2 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.**

**Eléments de contexte :**

☞ **Les résultats des enquêtes « écoute habitants » entre 2005 et 2010** montrent des améliorations obtenues dans les 3 quartiers du point de vue des habitants : en 2010, 85% des habitants du quartier se sentent bien dans leur quartier (taux relativement stable depuis 2005) et 70 % d'entre eux souhaitent y rester.

En 2010, une légère baisse de satisfaction est cependant à noter.

Le sentiment des habitants sur l'évolution positive de leur quartier est en baisse et reste mitigé: un tiers seulement pensent que leur quartier s'est amélioré (moins 10 points).

Si une majorité des habitants se déclare satisfaite de la propreté et de l'entretien du quartier (72%) et de leur immeuble (60%), ce sentiment est cependant en baisse par rapport à 2009 (moins 9 à 10 points).

Les habitants fréquentent de plus en plus les établissements culturels (plus 11 points en une année). Ils se rendent moins, en 2010, dans les équipements socioculturels (baisse de 9 à 22 points de la fréquentation par rapport à 2009).

Néanmoins, le nombre d'activités pour les enfants est jugé de plus en plus satisfaisant : 66 % des habitants l'affirment (hausse de 17 points) et plus d'un habitant sur quatre participent à des activités sur leur quartier.

On peut ainsi faire l'hypothèse d'une difficulté d'identification de ces équipements en 2010 qu'il conviendra d'analyser plus précisément.

Enfin, le sentiment de sécurité s'améliore, et compte parmi l'un des plus élevés des quartiers CUCS de Lyon (83%).

Si, de façon générale, les habitants de ces quartiers s'y sentent bien et y sont attachés, une légère dégradation est remarquable en 2010, notamment en ce qui concerne le cadre de vie et l'identification des équipements socioculturels.

Ceci atteste de la fragilité de ces améliorations et de la nécessité du constant renouvellement d'une offre de service locale répondant aux besoins des populations les plus défavorisées.

☛ **En effet, certains indicateurs de précarité mettent en évidence la persistance de réelles difficultés sociales et économiques :**

Pour rappel, la part des allocataires (nombre allocataires / nombre de ménages) CAF était de 57 % (73 % à Sœur Janin) contre 46 % pour l'arrondissement au 31/12/2005 :

- ✚ 28 % des allocataires (41% pour Sœur Janin) sont à bas revenus alors le taux est de 12% pour l'arrondissement.
- ✚ 51% des enfants de moins de 18 ans et 52 % des enfants de moins de 6ans vivent dans des familles à bas revenus

Les données actualisées en termes d'emploi (Observatoire MDEF Lyon 2011) attestent d'une fragilité persistante sur ces territoires :

Entre 2008 et 2011, le nombre de demandeurs d'emploi a fortement augmenté (+ 38 %). Ce taux est supérieur à la moyenne des quartiers CUCS. Au 1<sup>er</sup> février 2011, les femmes représentaient 40 % des demandeurs d'emploi et les moins de 25 ans, 13 %.

**Les quelques indicateurs de l'INSEE disponibles pour les trois quartiers regroupés montraient que :**

- En 2007 la part des bénéficiaires de la CMUC parmi les bénéficiaires de la CPAM est de 21, 9% et atteint 25,1% pour les 18-24 ans (8.3% sur l'unité urbaine de Lyon).
- Le revenu fiscal médian 2005 est de 10 821euros par unité de consommation (17 895 pour l'U.U. de Lyon)
- En 2005, 21.7% de la population vit dans une famille à bas revenu (hors prestations sociales) (9.9% sur l'U.U. de Lyon)
- En 2006, 79.2 % des salariés sont employés ou ouvriers

☛ **Par ailleurs, le travail de diagnostic partagé avec les acteurs du territoire a fait ressortir :**

- Une précarisation croissante des publics accentuée par la crise économique.
  - o Cette précarisation touche tous les publics (familles, jeunes, personnes seules)
  - o On constate que l'habitat social très majoritaire à Janin et Jeunet continue d'accueillir des ménages en grande difficulté.
  - o A Ménival, malgré une réelle mixité sociale sur le quartier, présence nombreuse de ménages en situation de fragilité économique qui peuvent facilement basculer dans la précarité suite, par exemple, à la perte d'un emploi.
- Une proportion importante de familles monoparentales et plus spécifiquement de femmes isolées avec de grands ados. Cette population est identifiée comme particulièrement fragile par les acteurs locaux.

Un travail de renouvellement d'un diagnostic partagé sera mené avec les acteurs locaux, notamment à partir de l'actualisation en cours des données à l'échelle de l'IRIS (livrable fin octobre).

**Ces 3 quartiers constituent toujours, à l'échelle de l'arrondissement, des enclaves urbaines et sociales insuffisamment ouvertes sur le fonctionnement du reste du 5<sup>ème</sup> et où les bailleurs connaissent des difficultés à maintenir un habitat et un cadre de vie de qualité pour les habitants.**

## La programmation 2012

Les priorités d'intervention restent celles formalisées dans le CUCS de la ville de Lyon intégrant le travail de modification des volets thématiques en cours de réalisation (finalisation au dernier trimestre 2011).

Elles tiennent compte des travaux réalisés en 2010 dans le cadre du bilan partagé du schéma de développement des quartiers Ménival Jeunet et Janin.

Les actions proposées devront à la fois :

- ↳ Alimenter le projet global de développement de ces quartiers
- ↳ Montrer leur cohérence avec les priorités déclinées ci-dessous
- ↳ Consolider le partenariat local et favoriser la transversalité
- ↳ Renforcer la participation des habitants à la mise en œuvre des projets

↳ Pour les actions reconduites, un bilan intermédiaire devra être produit en fonction des objectifs et des résultats attendus en 2012.

**Dans tous les cas, le dépôt d'un projet fera l'objet d'une rencontre avec le chargé de mission Développement social local responsable de la programmation dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement ou pour les projets relevant d'une thématique spécifique, les référents thématiques concernés (coordinateur PEL, Mission de coopération culturelle, PLIE...).**

## **Priorité 1 : Poursuivre l'amélioration du cadre de vie et l'ouverture des quartiers sur leur environnement et sur la ville**

### **CADRE DE VIE**

---

L'amélioration du cadre de vie reste liée à la mise en œuvre de la convention de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité 2007-2009 (prolongée jusqu'en 2012) qui s'articule autour de trois axes :

1. l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie
2. le développement de la participation des habitants dans la gestion de leur cadre de vie
3. l'amélioration du sentiment de tranquillité/ sécurité

### **LIEN SOCIAL/ SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE**

---

Il s'agit, par des actions de proximité et par le soutien aux associations locales et aux initiatives d'habitants :

- De favoriser le lien social et de lutter contre l'isolement des personnes les plus en difficulté
- De développer la participation des habitants et de les impliquer dans la vie du quartier
- De lutter contre l'enclavement de ces quartiers et de favoriser l'ouverture sur le reste de l'arrondissement et de la ville
- D'encourager la mixité sociale

### **DEVELOPPEMENT CULTUREL**

---

De façon globale, les projets culturels développés devront, en plus de démontrer une réelle qualité artistique, s'attacher à :

- Mobiliser et impliquer les habitants
- S'inscrire dans un partenariat local avec les associations et les acteurs du territoire
- Valoriser et accompagner les pratiques culturelles et artistiques amateurs
- Développer les partenariats avec les institutions culturelles de l'arrondissement afin d'ouvrir les quartiers sur leur environnement et de favoriser l'accès à l'offre culturelle pour les habitants : Théâtre du Point du Jour, Bibliothèque, Conservatoire National de Région

L'objectif pour 2012 est de faire évoluer les projets existants ou d'impulser de nouvelles actions prenant en compte les spécificités et réseaux d'acteurs de chaque quartier **tout en impulsant des mobilités et en favorisant la circulation des publics**. En effet, la mobilité des habitants de l'arrondissement et dans la ville semble toujours fragile et nécessite une réflexion approfondie qui pourrait aboutir à la définition de « couleurs » particulières sur chacun des quartiers qui s'ouvriraient à l'arrondissement sur des temps différents de sorte que tous les projets ne soient pas systématiquement déclinés sur chacun des quartiers mais que soient proposées des incitations à aller à d'autres endroits de l'arrondissement.

Une attention particulière sera portée sur le quartier Janin avec l'idée de développer un projet culturel fédérateur et intergénérationnel (par exemple autour des cultures numériques).

## **Priorité 2 : Adapter et/ou développer l'offre de services aux publics les plus fragiles en fonction des besoins repérés sur le territoire.**

### **VOLET SOCIO EDUCATIF**

---

Les projets développés dans le cadre du volet socio-éducatif devront répondre :

→ **A la démarche PEL d'arrondissement qui entend favoriser :**

- l'accès aux ressources éducatives,
- la mixité sociale et de genre,
- la complémentarité de l'offre de loisirs,
- une réponse aux besoins socio éducatifs diagnostiqués collectivement,
- l'accompagnement des ressources (professionnels et parents) à l'évolution de l'école,
- le croisement cohérent des priorités des acteurs de la coéducation.

→ **Aux priorités définies pour les quartiers Ménival-Jeunet-Janin :**

- Soutenir l'approche globale « enfance – jeunesse » en lien avec les acteurs structurants
- Renforcer les projets qui favorisent le partenariat entre les équipements socio-éducatifs de proximité et de l'arrondissement et les établissements scolaires (du primaire au secondaire).
- Consolider les actions facilitant l'accès à l'offre de loisirs : accompagnement des familles, aides facultatives, communication et information aux habitants.
- Favoriser les actions optimisant le lien avec les familles, entre les parents/enfants et les professionnels référents et soutien à la parentalité.

### **VOLET INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**

---

→ Renforcer l'accueil et l'orientation vers des mesures et accompagnement adaptés des publics en difficultés d'emploi et insertion socio-professionnelle

→ Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation au travers de : l'information sur les offres, acquisition des techniques de recherche d'emploi (ateliers), les mesures d'intégration en entreprises, l'utilisation des dispositifs de droit commun, l'offre régionale de formation et les mesures d'aides à l'emploi de public prioritaires.

→ Contribuer à la réduction des inégalités et des freins périphériques à l'emploi des personnes les plus fragilisées: mobilité, maîtrise du français, problèmes de garde...

→ Renforcer les liens entre acteurs de l'emploi insertion et structures socio-éducatives sur les quartiers pour optimiser la prise en compte des besoins des publics prioritaires

→ Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16-25 ans par le biais d'actions de mobilisation autour de l'emploi (mise en situation de travail, emplois d'été, parrainage..., alternance)

→Mobiliser le support culturel comme levier complémentaire de dynamisation vers l'emploi dans les parcours d'insertion professionnelle des personnes, en lien avec la Mission Insertion Culture d'ALLIES.

#### **VOLET PREVENTION JEUNESSE**

---

En complément des actions prévues dans le cadre du Contrat Local de Sécurité 2008-2011, actuellement en cours de réécriture, la programmation 2012 sur le Ménival Jeunet Sœur Janin priorisera les actions qui visent à :

- Favoriser le partenariat entre les différents acteurs concernés par le public 12-21 ans : associations, travailleurs sociaux, bailleurs, Education Nationale, ... et construire des réponses collectives dans le respect des compétences de chacun aux difficultés rencontrées par ce public.
- Définir des articulations entre l'animation et la prévention spécialisée pour le public jeune et préadolescent
- Développer concrètement des actions de prévention (type chantiers) en cohérence avec les objectifs du volet socio-éducatif et en articulation avec le volet insertion socioprofessionnelle.
- Renforcer le travail de lien avec les familles, afin de favoriser leur implication dans les projets.